

VOTRE SERVICE D'INFORMATION !

FAA	Nouveau président à la FAA
	<p>Lors de l'assemblée annuelle des délégués du 29 septembre 2006, M. Charles Righini a été élu à la présidence de la Fédération des Associations Artisanales du canton du Valais en remplacement de M. Bernard Michellod.</p> <p>Au bénéfice d'une maîtrise fédérale de serrurier constructeur, M. Righini est chef d'entreprise depuis 1987. Il est également président de l'Association valaisanne des entreprises de constructions métalliques depuis 1998. Depuis 3 ans il préside aussi le groupement romand de la construction métallique.</p>

CAPAV	Adaptation des rentes au 01.01.2007
	<p>Le conseil de fondation CAPAV, dans sa séance du 5 octobre dernier a décidé d'adapter les rentes de ses pensionnés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Rentes nées en 2001 et avant : 2.6 % ◆ Rentes nées en 2002 : 3.3 % ◆ Rentes nées en 2003 : 3.1 % ◆ Rentes nées en 2004 : 1.3 % <p>L'ensemble de ces indexations représente un montant de Fr. 1'500'000.--. Le conseil de fondation maintient ainsi sa politique généreuse en faveur de ses pensionnés.</p>

ALLOCATIONS FAMILIALES	Votation du 26 novembre 2006
	<p style="text-align: center;">ALLOCATIONS FAMILIALES</p> <p style="text-align: center;"><i>La fin de l'autonomie des cantons → NON à une loi aussi lacunaire qu'onéreuse!</i></p> <p>L'attitude de nos élus à Berne qui ont accepté cette loi, était dictée essentiellement par un sentiment de peur – peur de l'initiative de Travail.Suisse - et on le sait, la peur est mauvaise conseillère. Cette loi qui est sensée harmoniser les allocations familiales, qu'harmonise t'elle vraiment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>les allocations seront toujours différentes d'un canton à l'autre;</i> ✓ <i>les prestations de naissance, les allocations de ménage, les allocations supérieures pour le 3^{me} enfant ne seront applicables que dans quelques cantons;</i> ✓ <i>les taux de cotisation seront toujours différents d'une profession à l'autre (de 1 à 5%);</i> ✓ <i>seul le canton du Valais connaît une participation des travailleurs.</i> <p>Mis à part le montant minimum des allocations et le règlement de quelques concours de droit, tout reste à faire en matière d'allocations familiales harmonisées.</p> <p>Par ailleurs, les caisses valaisannes seront lourdement pénalisées par le fait que lorsque les 2 conjoints travaillent, ce sera dorénavant la caisse du domicile de l'enfant, c'est-à-dire les caisses valaisannes qui seront appelées à payer les allocations des pendulaires jusqu'à aujourd'hui versées par les caisses des cantons dans lequel ces derniers travaillaient (près de 10'000 pendulaires valaisans !).</p> <p><i>Pour toutes ces raisons, l'Union Valaisanne des Arts et Métiers vous recommande de refuser cette nouvelle loi et de glisser un NON déterminé dans l'urne le 26 novembre prochain.</i></p>

VOTRE SERVICE D'INFORMATION !

MANIFESTATION	Genève : Cité des métiers et des formations
	<p>Découvrir plus de 200 métiers en action, rencontrer plus de 100 entreprises et associations professionnelles, s'informer sur toutes les formations initiales et continues offertes à Genève et en Suisse romande: rendez-vous du 13 au 19 novembre 2006 à Geneva-Palexpo. C'est la plus grande manifestation du genre en Suisse, que la nouvelle conseillère fédérale Doris Leuthard honorera de sa visite. A noter également dans ce cadre deux débats publics: "<i>Faut-il inciter ou contraindre les entreprises à former?</i>" (14 novembre) et "<i>Peut-on obliger les jeunes à choisir un métier en fonction du marché du travail?</i>" (15 novembre).</p> <p>Plus d'informations sur le site de la manifestation : www.citedesmetiers.ch</p>
FORMATION PROFESSIONNELLE	Bilan intermédiaire concernant les nouvelles ordonnances de formation
	<p>Afin d'apporter une réponse aux diverses questions touchant les nouvelles ordonnances de formation, l'office fédéral de la formation professionnelle (OFFT) et le groupe Master plan "Formation professionnelle" ont publié le bilan intermédiaire (septembre 2006). On y trouve les listes des ordonnances entrées en vigueur en 2005 et 2006, celles dont l'entrée en vigueur sont planifiées en 2007 et 2008 (<i>ticket attribué</i>) et 2009 (<i>ticket provisoire attribué</i>).</p> <p>Plusieurs associations du Bureau des Métiers sont directement impliquées, pour la prochaine année scolaire. Voici le lien : www.afpr.ch/pdf/afpr3650.pdf</p>
CCT	Extension de la CCT de la construction métallique valaisanne
	<p>Suite à la requête déposée par les partenaires sociaux à la convention collective de la construction métallique valaisanne, le Conseil fédéral a approuvé, en date du 28 septembre, l'arrêté du Conseil d'Etat valaisan relatif à l'extension du champ d'application de ladite CCT, de son avenant concernant le personnel rétribué au mois et de son avenant sur les salaires.</p> <p>L'Association valaisanne des entreprises de construction métallique et les syndicats partenaires se félicitent de pouvoir ainsi disposer dès le 1^{er} novembre d'une convention applicable à l'ensemble des entreprises valaisannes de la branche ainsi qu'aux entreprises venant œuvrer sur le territoire cantonal. La force obligatoire promulguée fournit une base de contrôle solide du respect des conditions sociales et salariales en vigueur.</p>
MOBILIDEE 07	Mobilidée - bois design 07 – Concours de création bois
	<p>L'AVEMEC - Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles et Lignum Valais ont décidé de remettre sur pied, sur la base d'idées inédites, un concours de mobilier, de construction et de décoration. Le matériau utilisé sera le bois, ses dérivés et tout autre matériau susceptible de le valoriser.</p> <p>Ce concours a pour but de stimuler la créativité dans les professions liées au bois, encourager la collaboration entre concepteurs et réalisateurs afin de faire découvrir au public des œuvres inédites produites en Suisse.</p> <p>Les personnes intéressées s'annoncent, sans engagement, d'ici au vendredi 1^{er} décembre 2006 au plus tard, à l'adresse suivante : <i>mobilidée - bois design 07, p.a. AVEMEC, Av. de Tourbillon 33, 1951 Sion</i>, par tél. au 027/327.51.11, par fax au 027/327.51.80 ou par courrier à gregory.carron@bureaudesmetiers.ch.</p> <p>Les candidats seront convoqués personnellement à une séance d'information le samedi 2 décembre 2006, à 9h00, à l'Ecole professionnelle de Martigny (aula).</p>